

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1547)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 147

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 13

Après l'alinéa 55, insérer l'alinéa suivant :

« 3° Au I de l'article L. 651-4, les références : « , L. 151-1 et L. 151-2 » sont remplacées par la référence : « et L. 151-1 » . »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination (conséquence de la suppression de l'article L. 151-2 du code de l'environnement, prévue à l'alinéa 55).